



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



Ministère  
Direction régionale  
des affaires culturelles  
Languedoc-Roussillon

ARRÊTÉ n° 020093

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire  
des monuments historiques de l'ancien hôtel  
Duffau, ancien grand séminaire de  
**MONTPELLIER** (Hérault)

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques et le décret  
modifié du 18 mars 1924,

VU la loi n° 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de  
travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les  
secteurs sauvegardés ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de  
région ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du  
patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU l'arrêté n° 99-0965 portant désignation des membres de la commission régionale  
du patrimoine et des sites ;

La Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-  
Roussillon entendue, en sa séance du 14 décembre 2001 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'ancien hôtel Duffau, ancien grand séminaire de **MONTPELLIER**  
(Hérault) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable  
la préservation en raison notamment de la qualité de sa construction et de sa  
place dans l'histoire de l'architecture de la demeure urbaine à l'époque classique à  
Montpellier, ainsi que pour l'histoire religieuse de la ville.

.../...

## ARRÊTE

Article 1er : Sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, les bâtiments de l'ancien hôtel Duffau (XVIIIe siècle), de la maison Sénard-Paquier (XVIIe siècle) et de l'ancienne église du grand séminaire, ainsi que du sol des parcelles correspondantes (centre Saint-Guilhem), en totalité, situé entre la rue de l'abbé Marcel Montels, le boulevard Pasteur et la rue de la Providence à **MONTPELLIER** (Hérault) figurant au cadastre, section BY , sous les n°s 44, 45 et 50, d'une contenance respective de 17a 14ca, 12a 68ca et 41a 68ca appartenant à l'association diocésaine de Montpellier depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre chargé de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4 : Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune et au propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

à MONTPELLIER, le

- 7 MARS 2002

LE PREFET

Daniel CONSTANTIN

Département :  
HERAULT

Commune :  
MONTPELLIER

Section : BY  
Feuille : 000 BY 01

Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 16/06/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
MONTPELLIER  
Centre administratif CHAPTAL 34953  
34953 MONTPELLIER Cedex 02  
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

